

SÉANCE DU 15 novembre 2024

Convocation adressée le 8 novembre 2024

Présents : DUBOIS Jean-Luc, QUINIO Clotilde, FLAUX Florence, GOUPIL Jean-Pierre, DETOC Annie, VINET Roland, MARTIN Sylvain, COMMUNIER Myriam, BAUDRIER Jeanine, CORVAISIER Roger.

Absentes excusées : COMMUNIER Aurore a donné pouvoir à VINET Roland, LEPEINTEUR Lisa a donné pouvoir à MARTIN Sylvain.

Absents : GUERIN Ronan, MOUSSON Camille

Secrétaire de séance : FLAUX Florence

Quorum : 8 – Le nombre de conseillers municipaux présents est de 10, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- * Compte rendu du 11 octobre 2024
- * Assainissement Collectif : Conclusion d'une convention avec la SPL Eau du Bassin pour la facturation, la collecte et le reversement des redevances d'assainissement collectif
- * Intercommunalité : Rapport 2023 de la CEBR
- * Intercommunalité : Rapport 2023 de la CCVIA
- * Finances : Décisions modificatives
- * Finances : Remboursement achats
- * Finances : Vente ferraille
- * Finances : Subvention classe découverte
- * Finances : Réalisation d'un emprunt bancaire
- * Questions diverses
 - Tiers-lieu
 - Réaménagement de la Flume
 - Liaison douce Route des Pommiers
 - Calendrier 2025 des Conseils Municipaux
 - Évènements

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : La rédaction d'une nouvelle délibération concernant l'emprunt de 300 000 € voté lors du dernier Conseil Municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2024 approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Conclusion d'une convention avec la SPL Eau du Bassin pour la facturation, la collecte et le reversement des redevances d'assainissement collectif

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, compétente en matière d'eau potable sur le territoire de la commune de Langouët a décidé lors de son Comité Syndical du 28 septembre 2021, de confier l'exploitation de la distribution d'eau potable sur ce même territoire à la SPL Eau du Bassin Rennais à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les redevances d'assainissement étant assises sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur le réseau d'eau public potable (ou toute autre source), l'article R.2224-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au gestionnaire du service assainissement de confier à l'exploitant du service de distribution d'eau potable le recouvrement, en son nom et pour son compte, de la redevance assainissement.

La commune assure en régie la compétence assainissement collectif et entend donc confier à la SPL Eau du Bassin Rennais le recouvrement des redevances d'assainissement collectif qu'elle a instituées. Ce recouvrement s'entend sur les parts collecte et traitement.

Aussi, il convient de conclure une convention avec la SPL Eau du Bassin Rennais afin de définir les obligations respectives de chaque partie.

La durée de cette convention est calquée sur la durée de la convention de délégation de service public conclue par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la SPL Eau du Bassin Rennais, renouvellements compris, avec cependant une possibilité de résiliation.

A titre de rémunération la SPL percevra annuellement :

- 3,86 € HT par abonné actif au service d'assainissement collectif et au service d'eau potable en place au 31 décembre de l'année considérée,
- 10 € HT par abonné actif au service d'assainissement, non abonné au service d'eau potable.

Ces montants seront révisés chaque année par application d'une formule de révision.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'approuver les termes de la convention dont le projet est ci-annexé ;
- D'autoriser le maire à signer cette convention.

INTERCOMMUNALITÉ : : Rapport d'activité de la CEBR 2023

Le rapport d'activité 2023 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance à chaque membre du Conseil Municipal du rapport 2023 de la CEBR.

INTERCOMMUNALITÉ : Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné 2023

Le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance à chaque membre du Conseil Municipal du rapport 2023 de la CCVIA.

FINANCES : Décisions modificatives

Propositions de prendre 2 Délibérations Modificatives (DM) du budget de la commune :

DM n° 1 :

Chapitre 012 - Article 6411 :	- 10 000 €
Chapitre 011 - Article 60632 :	+ 2 500 €
Chapitre 011 - Article 6068 :	+ 2 500 €
Chapitre 011 - Article 615231 :	+ 5 000 €

DM n° 2 :

Opération OPNI - Article 1641 :	+ 55 562.53 €
Opération 35 (Tiers-lieu) - Article 2158 :	+ 25 562.53 €
Opération 62 (Sécurisation Pelousière) - Article 2158 :	+ 30 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'approuver les 2 Décisions Modificatives du budget de la commune.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

FINANCES : Remboursement achats

Une délibération est nécessaire pour rembourser :

- La somme de 24.95 € du 21 septembre 2024, à Monsieur VINET Roland. Cette somme correspond à des achats pour l'anniversaire de la médiathèque.

- Les sommes de 18.55 € du 17 octobre 2024, de 10.26 € du 17 octobre 2024 à Madame DETOC Annie. Ces sommes correspondent à des achats pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter le remboursement de la somme de 24.95 € à Monsieur VINET Roland, correspondant à des achats pour l'anniversaire de la médiathèque.
 - D'accepter le remboursement de la somme 28.81 € à Madame DETOC Annie correspondant à des achats pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération.
 - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
-

FINANCES : Vente ferraille

Proposition de vendre de la ferraille : 0,840 tonnes au prix de 125 €/tonne, soit 105 €, à l'entreprise Marc Environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- Décide de vendre de la ferraille à la société Marc Environnement pour 105 €, correspondant à 0.840 tonnes au prix de 125€/tonne.
 - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
-

FINANCES : Subvention classe découverte

Proposition de verser une subvention de 2 700 € pour le projet de classe découverte du CE1 au CM2 (à Monteneuf dans le Morbihan du 24 au 26 mars 2025).

Cette activité sera faite en remplacement de l'activité piscine pour cette année scolaire 2024-2025.

Ce principe sera adopté une année sur quatre.

Le versement se fera en 2 fois :

- 1 300 € en 2024.
- 1 400 € en 2025.

En cas de difficultés pour le reste à charge des familles des enfants habitant la commune de Langouët, un dossier pourra être déposé auprès de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- Décide le versement d'une subvention de 2 700 € à l'école Janusz Korczack de Langouët pour la classe découverte.
 - Cette subvention sera versée en 2 fois, 1 300 € sur le budget commune 2024, et 1 400 € sur le budget 2025 de la commune.
 - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
-

FINANCES : Réalisation d'un emprunt bancaire

Par délibération n° 93 du 11 octobre 2024, la commune de Langouët a décidé de réaliser un emprunt de 300 000 € dont 160 000 € pour le tiers-lieu, et 140 000 € pour la liaison douce.

Proposition de modifier la rédaction de la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De réaliser un emprunt de 300 000 € selon les conditions suivantes :

Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le **financement du tiers lieu**

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

Montant : 160 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A (LA)

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *échéance prioritaire*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : Exonération des indemnités de remboursement anticipé du fait de la revente des parcelles (si le ratio de 25 % de logements sociaux à y construire est respecté)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 96 €

Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le **financement de la liaison douce**

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

Montant : 140 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A (LA)

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *échéance prioritaire*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : Exonération des indemnités de remboursement anticipé du fait de

la revente des parcelles (si le ratio de 25 % de logements sociaux à y construire est respecté)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 84 €

- De donner délégation à Monsieur le Maire pour contracter et signer l'emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

QUESTIONS DIVERSES

*** Tiers-Lieu**

- Fin du chantier de renforcement de la structure du plancher.
- Démarche de réflexion sur les usages et la gouvernance du Tiers-Lieu en cours : une réunion le 18 novembre avec le groupe de travail.

*** Réaménagement de la Flume**

- Premiers travaux réalisés en 2024 (assèchement de l'étang).

*** Liaison douce Route des Pommiers**

- Travaux d'éclairage public finalisés - mise en marche route des pommiers courant novembre.
- Travaux de voirie en cours (fin prévue mi-décembre).

*** Calendrier 2025 des Conseils Municipaux**

- 17 janvier 2025 à 19h.
- 14 février 2025.
- 21 mars 2025.
- 11 avril 2025.
- 16 mai 2025.
- 13 juin 2025.
- 4 juillet 2025.
- Jeudi 11 septembre 2025.
- 10 octobre 2025.
- 14 novembre 2025.
- 12 décembre 2025.

*** Evènements**

- 22 novembre 2024 : Concert de musique baroque organisée à l'Église par l'association Lann-Coat.
- 29 novembre 2024 : Rencontre nouveaux habitants.
- 1^{er} décembre 2024 : Repas des aînés.
- 11 décembre 2024 : Mise en place des guirlandes de Noël.
- 11 janvier 2025 : Vœux de la municipalité.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 décembre 2024 à 19h30.